

SPONSORS ET PARTENAIRES DU CHALLENGE

BITUME 27

ABC JARDINS EVREUX

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'EURE

CREDIT MUTUEL DE CONCHES EN OUCHE

NORMANDIECOURSEAPIED.COM

DECATHLON EVREUX

CLUB D'ATHLETISME DE VERNEUIL SUR AVRE

LES TROTTEURS AIGLONS

CHALLENGE DE LA RISLE

CHALLENGE DE L'ANDELLE

CHALLENGE BITUME 27 CALENDRIER 2017

18 MARS	LA VIEILLE-LYRE	5 ou 10 km
26 MARS	GUICHAINVILLE	5 ou 10 km
15 AVRIL	RUGLES	6 ou 10 km
08 MAI	VERNEUIL SUR AVRE	10 km
14 MAI	LA SAUSSAYE	7,5 ou 15 km
21 MAI	BOISSEY LE CHÂTEL	5 ou 10 km
04 JUIN	GROSSOEUVRE	6,850 ou 15 km
25 JUIN	GROSLEY SUR RISLE	7 ou 20 km
02 JUILLET	LA BARRE EN OUCHE	10 ou 21,1 km
10 SEPTEMBRE	THIBERVILLE	5 ou 10 km
17 SEPTEMBRE	GOUVILLE	Trail 8 ou 15 km
15 OCTOBRE	SERQUIGNY	10 km

18 NOVEMBRE 2017 : Assemblée Générale, remise des récompenses et repas à
GUICHAINVILLE

1	LA VIEILLE-LYRE Guy Oursel	tél : 06.78.76.79.18
2	GUICHAINVILLE Marc Vanthuylne	tél : 02.32.37.95.89
3	RUGLES J.C. Beauder	tél : 02.32.24.77.43
4	VERNEUIL SUR AVRE Guillaume Sas	tél : 06.09.30.63.43
5	LA SAUSSAYE Didier Pitard	tél : 02.35.77.70.49
6	BOISSEY LE CHÂTEL Laurent Duchâteau	tél : 06.45.90.37.20
7	GROSSOEUVRE Alain Chassevant	tél : 02.32.37.91.66
8	GROSLEY SUR RISLE Jean-Louis Naudin	tél : 06.22.79.07.91
9	LA BARRE EN OUCHE Sylvie Vial	tél : 02.32.44.35.07
10	THIBERVILLE Michel Varangle	tél : 06.24.25.94.47
11	GOUVILLE Alain Roux	tél : 02.32.29.90.65
12	SERQUIGNY Eric Lefebvre	tél : 02.32.44.17.64

CHALLENGE BITUME 27 CHALLENGE MARIANA REGLEMENT 2017

➤ Article 1

Les associations et communes des Boucles de la Risle (**La Vieille-Lyre**), du Foyer d'Education Populaire de **Guichainville**, du Comité de Loisirs et d'Omnisport Saulcéen (C.L.O.S **La Saussaye**), de **Grossoeuvre Sports**, de l'Union Sportive Barroise (**La Barre en Ouche**), de Sports et Détente de **Thiberville**, de l'Office Municipal des Sports (OMS de **Boissey le Châtel**), du Comité d'Animations Rugloises (CAR de **Rugles**), de la commune de **Grosley sur Risle** (Sports et Loisirs), de la commune de **Serquigny** (Commission des Sports), du Home Nathalie, Courir pour un Enfant (**Gouville**), du Stade Vernolien d'Athlétisme (Les Foulées Vernoliennes) de **Verneuil Sur Avre** constituent l'association Challenge Bitume 27 pour l'année **2017**. Elle est donc constituée de 12 membres. Son rôle est d'organiser le Challenge Bitume 27 pour la saison 2017.

Article 2

Le Challenge couvre toutes les courses organisées pendant l'année civile par les associations et les communes membres qui en ont accepté le règlement. Le non respect du règlement pourra entraîner la radiation du Challenge Bitume 27.

➤ Article 3

Pour l'instant toute nouvelle adhésion spontanée ou présentée par l'un des membres de Bitume 27 sera discutée au sein de l'Assemblée Générale. Son acceptation sera soumise au vote des membres du Challenge.

➤ Article 4

Pour l'année civile 2017 les catégories suivantes retenues seront :

Femmes : toutes les catégories féminines confondues pour le classement général (scratch).

Hommes : toutes les catégories masculines confondues pour le classement général (scratch). Il sera ensuite établi des classements par catégories d'âge (minime, cadet, junior, espoir, senior, masters etc....) pour les hommes et les femmes sans la possibilité de cumuler avec le classement général. La catégorie prise en compte sera celle au 1^{er} janvier de l'année en cours.

➤ Article 5

Tout classement dans le Challenge 2017 implique une participation minimum de **6 courses**.

➤ Article 6

Attribution des points :

Pour toutes les catégories à partir de cadet et pour chacune des distances, l'attribution des points sera désormais effectuée conformément à la nouvelle grille votée lors de l'assemblée générale de 2014 (voir en annexe). Les classements homme/femme seront séparés.

Tous les points de chaque course comptent dans le classement du Challenge.

A partir de la 7^{ème} course courue un bonus de 5 points sera accordé pour chaque course supplémentaire (maximum 30 points).

Les coureurs à égalité de points seront départagés sur les courses communes au vu des meilleurs résultats. En cas de non possibilité de les départager ils seront déclarés ex aequo

En cas de participation à deux distances différentes d'une même épreuve, seul le meilleur score en points sera retenu dans le classement du Challenge.

Pour être classés dans le Challenge, les **minimes** garçons et filles pourront courir au minimum deux épreuves parmi les courses suivantes : le 5 km à **Guichainville**, à **La Vieille-Lyre**, à **Boissey le Châtel** et à **Thiberville** et le 3 km à **Gouville**. Leur classement sera établi selon l'article 6 (point correspondant à leur place dans le classement général).

➤ Article 7

Les classements de chaque course devront être envoyés par mail le plus tôt possible après la fin des courses à Mr ROUX Alain (rouxall@orange.fr) responsable du classement du Challenge.

➤ Article 8

Les engagements sur une course doivent obligatoirement être suivis de la participation effective pour prétendre entrer dans le classement du Challenge Bitume 27.

➤ Article 9

Chaque association ou commune est autonome dans l'organisation des ses courses. Elle est responsable du déroulement, du classement et de la remise des récompenses de ses épreuves.

Un blog internet a été créé en 2014 (www.challengebitume27.centerblog.net) pour diffuser les informations nécessaires à chaque épreuve et concernant le Challenge. Chaque organisation peut alimenter ce blog à sa convenance (code d'accès fourni par mail à chaque organisateur au près d'Alain Roux).

➤ Article 10

La remise des récompenses pour 2017 se déroulera le samedi 18 novembre 2017, à **Guichainville**. Il est demandé aux associations ou communes adhérentes la participation de **65 €** pour les frais de gestion (courriers, photocopies.....) et l'achat des récompenses et **25 €** pour la gestion du site internet soit **90 €**. Le règlement au nom du Challenge Bitume 27 doit être adressé à Mr PAILLARD Jean-Yves **au moment du dépôt de votre dossier à la C.D.C.H.S. (soit 3 mois avant l'épreuve)**.

➤ Article 11

Le calendrier est établi en accord avec tous les membres.

➤ Article 12

Chaque association ou commune peut solliciter l'aide des autres membres de Bitume 27 tant d'un point de vue matériel qu'humain.

➤ Article 13

Le présent règlement sera signé par toutes les associations ou communes membres et revêtu de la mention « bon pour accord ». Il devra être renvoyé à Mme Fondacci Anne, secrétaire du Bitume 27 : adresse mél : fondacci.anne@wanadoo.fr

CHALLENGE BITUME 27 CALENDRIER 2017

18 MARS	LA VIEILLE-LYRE	5 ou 10 km
26 MARS	GUICHAINVILLE	5 ou 10 km
15 AVRIL	RUGLES	6 ou 10 km
08 MAI	VERNEUIL SUR AVRE	10 km
14 MAI	LA SAUSSAYE	7,5 ou 15 km
21 MAI	BOISSEY LE CHÂTEL	5 ou 10 km
04 JUIN	GROSSOEUVRE	6,850 ou 15 km
25 JUIN	GROSLEY SUR RISLE	7 ou 20 km
02 JUILLET	LA BARRE EN OUCHE	10,5 ou 21,1 km
10 SEPTEMBRE	THIBERVILLE	5 ou 10 km
17 SEPTEMBRE	GOUVILLE	8 ou 15 Km
15 OCTOBRE	SERQUIGNY	10 km
18 NOVEMBRE	: Assemblée Générale, remise des récompenses et repas à GUICHAINVILLE	